

## POLITIQUE HANDICAP

**Pour nous, le handicap est source de richesse tant humaine qu'intellectuelle. Il est le moteur d'une société inclusive.**

La prise en compte du handicap est très importante pour FORMASUP Méditerranée. Notre engagement premier est de respecter **la première des 14 missions des CFA dans le Code du Travail** :

*« 1° D'accompagner les personnes, y compris celles en situation de handicap, souhaitant s'orienter ou se réorienter par la voie de l'apprentissage, en développant leurs connaissances et leurs compétences et en facilitant leur intégration en emploi, en cohérence avec leur projet professionnel. Pour les personnes en situation de handicap, le centre de formation d'apprentis appuie la recherche d'un employeur et facilite leur intégration tant en centre de formation d'apprentis qu'en entreprise en proposant les adaptations nécessaires au bon déroulement de leur contrat d'apprentissage. Pour accomplir cette mission, le centre de formation d'apprentis désigne un référent chargé de l'intégration des personnes en situation de handicap. »*

**Notre engagement, en cohérence avec l'article 1 de la Charte de l'ANASUP et la Charte de la Diversité, est de rendre l'alternance accessible à toutes et à tous.**

Cette démarche s'inscrit notamment à **l'indicateur 26 du référentiel de la certification Qualiopi** :

*« Le prestataire mobilise les expertises, outils et réseaux nécessaires pour accueillir, accompagner/former ou orienter les publics en situation de handicap. »*

Pour remplir entièrement les critères de notre certification Qualiopi, il est nécessaire pour nous de développer l'accompagnement des apprenant.es en situation de handicap.

**L'alternance est la voie d'excellence pour l'insertion professionnelle des personnes en situation de handicap.** De ce fait, nous nous engageons à :

Au sein du CFA :

- ➔ Promouvoir la lutte contre la discrimination du handicap dans le recrutement de nos collaborateurs, leur intégration et leur déroulement de carrière
- ➔ Sensibiliser nos équipes (salarié-es, managers, dirigeants) aux handicaps visibles, et surtout invisibles
- ➔ Mettre en place tous les aménagements nécessaires pour toute personne embauchée par le CFA
- ➔ S'assurer des ressources financières.

Auprès des alternant.es en situation de handicap :

- ➔ Accompagner l'apprenant.e en situation de handicap tout au long de son parcours : de la date d'inscription à la formation à la fin de son parcours en alternance
- ➔ Respecter la **confidentialité** du handicap de l'apprenant.e
- ➔ Travailler en collaboration avec les acteurs universitaires en charge du handicap afin de proposer un accompagnement complet à l'alternant.e en situation de handicap
- ➔ Sensibiliser nos partenaires entreprises et universitaires, et les accompagner dans la mise en place d'actions de prévention contre ce type de discrimination
- ➔ Promouvoir l'apprentissage auprès des étudiant.es en situation de handicap.

Afin de porter cette démarche, FORMASUP Méditerranée :

- ➔ A effectué un travail collaboratif avec la RHF (ressources formation handicap) de l'AGEFIPH pour créer un plan d'actions
- ➔ A inclus ces engagements dans sa politique qualité et son système de management qualité conformément aux exigences de l'ISO 9001
- ➔ A nommé un.e référent.e Handicap qui s'attachera à veiller au bon respect de ces engagements en conformité avec sa fiche mission.

Validée en RDD le 10/06/2022.